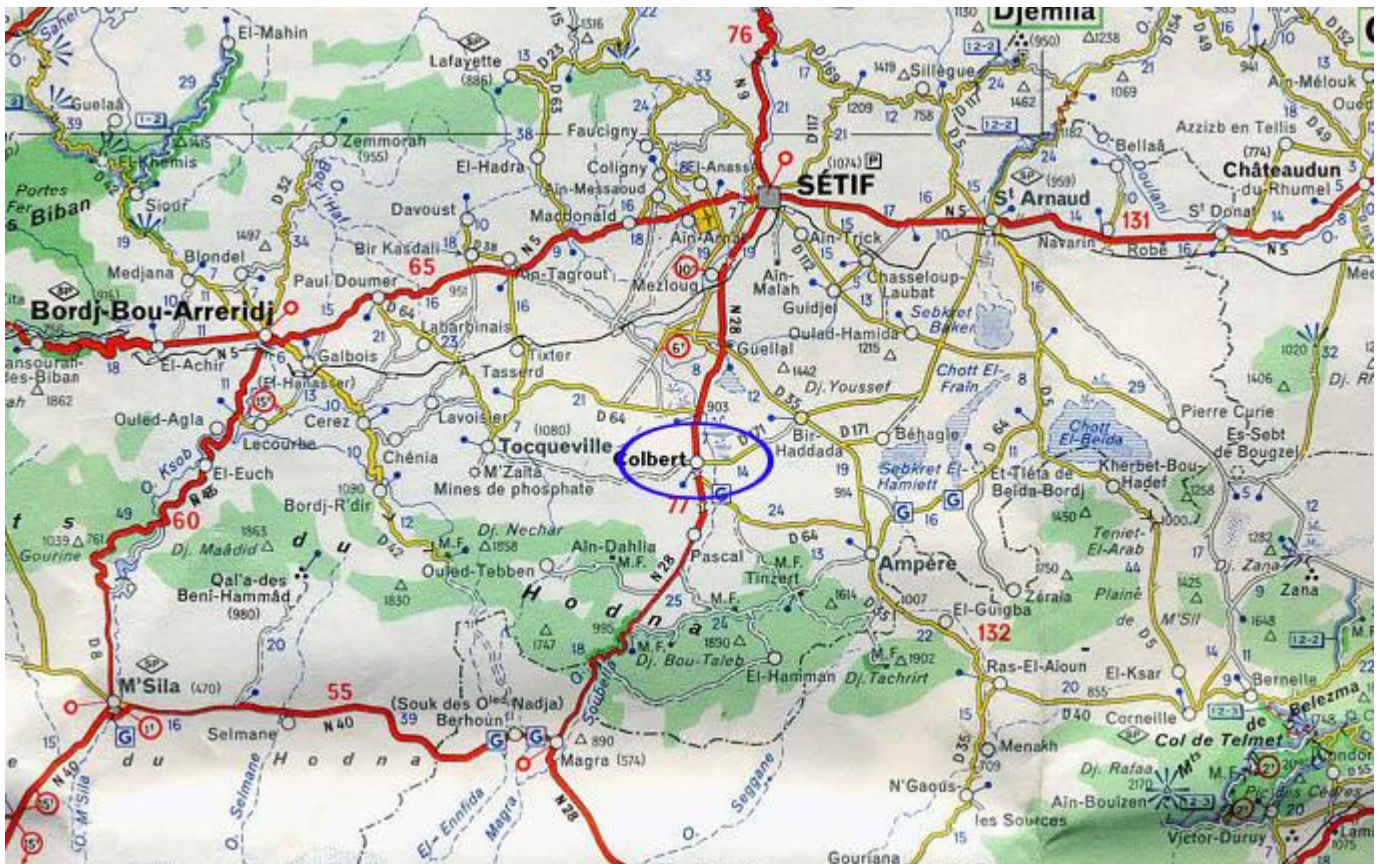


« **NON au 19 mars** »

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

1/ Le village de COLBERT devenu AÏN OULMENE à l'indépendance

Culminant à 964 mètres d'altitude, COLBERT est une ville de l'Est algérien, située à 30 kilomètres au sud sud-ouest de la ville de SETIF.



Géographie

Son relief est en général plat dans sa partie est, tandis que sa partie ouest est occupée par de petites montagnes dont la plus élevée est le djebel OSMANE qui culmine à 1 100 mètres.

Climat semi aride, sec et froid.

COLBERT ferme les plaines fertiles du sud de Sétif.

Histoire

Des vestiges de ruines romaines ont été découverts lors des premières fouilles d'ancrage des piliers des bâtiments destinés à la construction de nouveaux logements.

Les romains appréciaient bien le territoire compte tenu des vastes étendues de terres agricoles.

Présence turque  1515-1830

Cette région a connu plusieurs invasions, celle des romains, des arabes, puis plus tard l'arrivée des nomades et vers le 16^{ème} siècle celle des turcs qui dominaient déjà la région et de toute l'Algérie jusqu'au 5 Juillet 1830 laissant les premiers français qui commençaient à débarquer du côté Ouest de SIDI-FERUCH près Alger.

L'ensemble des habitants de AÏN-OULMENE contemporaine sont originaires des tribus de berbères de « Sanhadja », de ZENATA qui vivaient en harmonie et se sont formés par la suite avec le temps en une seule communauté appelée « Righa » .

AÏN-OULMENE, nom arabo-berbère qui signifie respectivement « Source de trame de laine ».



MOSQUEE ABOU BAKR-ESEDDIK

Il désignait un lieu-dit autour d'une source aujourd'hui disparue qui se trouvait au nord-ouest de la ville et plus connue sous le nom d AÏN GASRIA.



Ancienne caserne

Présence française 1830 -1962

COLBERT a été de 1880 à 1958, le chef-lieu de la commune mixte des RIRHA (prononcez "righa"). Le nom d'AÏN OULMENE est apparu pour la première fois en 1887 sur un document administratif relatif à la création du centre de colonisation de COLBERT.

AÏN-OULMENE est devenu COLBERT, le 1 Novembre 1898, lors de la création des centres de colonisation en même temps que LECOURBE "Hamadia", Paul DOUMERT " Sidi M'Barek " et DAVOUST "Khelil " selon Armand CAMBORIEUX dans son essai monographique "Sétif et sa région ».

Cette agglomération a été baptisée « COLBERT » en hommage à Jean-Baptiste COLBERT (1619-1683), homme politique français, responsable des Finances sous le règne de Louis XIV (*Ndlr. : voir au chapitre 2*).

COLBERT est peuplé vers la fin de 1891 seulement par neuf familles "franco-algériennes " et onze familles de France dont 5 de l'Isère, 2 de la Drôme, 1 de chacun des quatre départements de l'Aveyron, des Hautes Alpes, de la Haute Savoie et de la Saône-et-Loire.



Cette photo a été prise en 1904 juste à l'entrée de COLBERT en venant de PASCAL et cette diligence roulait sur une route en pavé pas loin de l'ancien palais de justice " Justice de Paix " .

AÏN-OULMENE, nom arabo-berbère qui signifie respectivement «Source de trame de laine».

La localité de COLBERT se situe malheureusement dans une zone marécageuse avec des problèmes d'insalubrité qui ont beaucoup gêné les habitants. Sa voisine la plus proche était le village de PASCAL distant de 8 km.

Une brigade de gendarmerie assurait la sécurité de la région.

La première ligne de télégraphe de la poste a été mise en service en 1898 et le réseau téléphonique urbain en 1913.

COLBERT est érigé chef lieu de commune mixte en plein exercice le 8 Avril 1932 avec l'intégration en son sein du Douar FRIKAT.



Jardin Public

En 1946 des ingénieurs pétroliers français avaient installé une petite sonde de forage de pétrole au Nord du village de COLBERT, à TANDJA, juste au pied des rochers. Après plusieurs semaines de travaux pénibles, ces explorateurs ont réussi à extraire du pétrole brut malheureusement le débit a été jugé très faible et irrationalnel.

Les habitants limitrophes de ce forage avaient quand même profité de s'approvisionner de cette nouvelle matière brute pour remplir leur quinquet.

Une autre tentative a été faite également cette fois ci à l'Ouest de GRARSA, à Ouled Si Ahmed sur la route de Ras El-Oued dans la commune de COLBERT qui a abouti à la même chose et ce fût également la grande déception.

L'électrification du village de Colbert a été réalisée en 1948 par le Syndicat Intercommunal d'électrification et l'alimentation en eau potable en 1951.

COLBERT, de son temps avait élevé, dit-on, le meilleur et le plus beau cheval dit « Étalon » de tout le département constantinois.



COLBERT appartenant à l'arrondissement de SETIF était également le Chef lieu de la grande commune mixte de RIRHA "RIGHA" du département de Constantine. Il était alors constitué de 34 communes mixtes:

Territoire civil

- Arrondissement de Constantine (8 Communes mixtes regroupant 310 580 habitants)

Aïn-M'lila (234 683 ha), Châteaudun-du-Rhumel (143 263 ha), El-Milia (94 973 ha), Fedj-M'zala (137 835 ha), Mesklana (188 743 ha), Morsott (253 213 ha), Oum-el-Bouaghi (241 061 ha), Sedrata (158 692 ha).

- Arrondissement de Batna* (5 Communes mixtes regroupant 165 386 habitants)

Aïn-el-Ksar (228 000 ha), Aïn-Touta (263 194 ha), Aurès (*plus tard renommée Arris* - 127 226 ha), Khenchela (219 653 ha), Ouled-Soltan (1 024 184 ha).

(*) Devenu département par décret n° 56-641 du 28 juin 1956

Arrondissement de Bône * (3 Communes mixtes regroupant 64 194 habitants)

Beni-Salah (*Zérizer* - 176 189 ha), Edough (*Aïn-Mokra* - 105 569 ha), La Calle (104 636 ha).

(*) Devenu département par Loi n° 55-1082

- Arrondissement de Bougie (6 Communes mixtes regroupant 351 366 habitants)

Akbou (84 981 Ha), Guergour (104 463 ha), Oued-Marsa (55 786 ha), Soummam (*Fenaïa & Sidi-Aïch* - 117 546 ha), Tababort (92 257 ha), Taher (53 594 ha).

- Arrondissement de Guelma (3 Communes mixtes regroupant 104 983 habitants)

Oued-Cherf (*Guelma et Oued-Zenati* - 72 318 ha), Séfia (112 293 ha), Souk-Ahras (199 653 ha).

- Arrondissement de Philippeville (3 Communes mixtes regroupant 82 182 habitants)

Attia (82 039 ha), Collo (79 144 ha), Jemmapes (130 109 ha).

- Arrondissement de **SETIF** * (6 Communes mixtes regroupant 259 392 habitants)

Biban (178 227 ha), Eulma (184 608 ha), Maadid (176 992 ha), M'sila (385 871 ha), **RHIRA (210 758 ha)**, Takitount (94 798 ha).

(*) Devenu département par décret n° 56-641 du 28 juin 1956

Personnalités liées à la commune

- **Jean Baptiste MATTEI**, 1898-1980, né à Corti, Médecin de profession. Il s'installe en Algérie en 1927, **Premier maire** (socialiste) de Colbert de 1928 à 1937 et Médecin colonial en Nouvelle-Calédonie en 1938. Il adhère à la France Libre en 1940, il est nommé Résident Général de l'archipel de Wallis et Futuna de 1942 à 1945. En 1947, il est nommé Directeur départemental de la Santé à Alger, fonction qu'il occupera jusqu'à 1965. Décédé à Bastia en 1980.



SYNTHESE réalisée grâce aux sites ci-dessous

ET si vous souhaitez en savoir plus sur COLBERT cliquez SVP, au choix, sur l'un de ces liens :

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1953_num_62_334_13052

<https://www.youtube.com/watch?v=eb7PgufANes>

http://alger-roi.fr/Alger/colbert/pages/1_colbert_d_hotel_messageries_58.htm

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1953_num_62_334_13052

http://bone.piednoir.net/titre_rubrique/algerietheque/resume_livre/resume_villard.html

2/ Jean Baptiste COLBERT

Jean-Baptiste COLBERT est né à Reims, le 29 août 1619, et mort le 6 septembre 1683 à Paris. Ce fut un des principaux ministres de Louis XIV, contrôleur général des finances de 1665 à 1683, secrétaire d'État de la Maison du Roi et secrétaire d'État de la Marine de 1669 à 1683.

Il entre au service du roi à la mort de son protecteur Mazarin, incite Louis XIV à disgracier son rival Nicolas Fouquet, puis devient l'inspirateur et le promoteur d'une politique économique interventionniste, ultérieurement désignée sous le vocable de colbertisme, selon laquelle il convient de favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France par la création de fabriques étatiques. Il passe pour s'être inspiré des idées de Barthélemy de Laffemas, économiste et conseiller d'Henri IV ; Laffemas avait en particulier développé le commerce colonial et l'industrie textile, les deux secteurs auxquels Colbert s'est particulièrement consacré pour devenir à son tour l'éminence grise du royaume.



Portrait de Colbert par Philippe de Champaigne (1655), Metropolitan Museum of Art

Biographie

Origines familiales et jeunesse

Beaucoup de fausses légendes ont circulé, et continuent à être reprises, sur les origines de COLBERT.

Jean-Baptiste COLBERT appartient à une famille de riches marchands et banquiers champenois de la cité de Reims, de petite noblesse mais qui en revanche se prétendaient descendants d'une illustre et antique noblesse écossaise (ce qui est plus que douteux).

Il est le fils de Nicolas Colbert, seigneur de Vandières (qui ne fut jamais marchand de drap contrairement à une tenace légende mais receveur général et payeur des rentes de la ville de Paris et négociant) et de son épouse Mariane Pussort, fille du seigneur de Cernay. Il était donc neveu d'Henri Pussort. Les Colbert étaient alors des grands marchands et riches financiers, des spéculateurs souvent usuriers.

Son aïeul à la 6^e génération, Edouard III Colbert, était déjà, au 15^e siècle, seigneur de plusieurs terres (Magneux et Crèvecoeur).

La jeunesse de Colbert, en revanche, est mal connue : après des études dans un collège jésuite, en 1634, il travaille chez un banquier de Saint-Étienne, Mascranny, puis chez un notaire parisien, père de Jean Chapelain.

Une ascension due à ses relations (1640-1651)

Jean-Baptiste COLBERT entre au service de son cousin Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange, premier commis du département de la guerre sous Louis XIII.

En 1640, alors qu'il est âgé de 21 ans, son père utilise ses relations et sa fortune pour lui acheter la charge de *commissaire ordinaire des guerres*, commis du Secrétaire d'État à la guerre, François Sublet de Noyers. Cette fonction l'oblige à inspecter les troupes et lui donne une certaine notoriété auprès des officiers, tous issus de la noblesse.

En 1645, Saint-Pouange le recommande à Michel Le Tellier (père du marquis de Louvois), son beau-frère, alors secrétaire d'État à la Guerre. Celui-ci l'engage comme secrétaire privé puis le fait nommer conseiller du roi en 1649.

En 1651, Le Tellier le présente au cardinal Mazarin qui lui confie la gestion de sa fortune, l'une des plus importantes du royaume.

La disgrâce de Fouquet (1659-1665)

Chargé de veiller à la gestion des Finances de l'État, Colbert rédige dès octobre 1659 un mémoire sur de prétendues malversations du surintendant des finances Nicolas Fouquet, pointant que « moins de 50 % des impôts collectés arriveraient jusqu'au roi ».

Réputé cassant et peu disert, il n'est guère aimé de la Cour. Madame de Sévigné le surnomme « Le Nord ».

Le cardinal Mazarin, peu avant sa mort le 9 mars 1661, recommande à Louis XIV de prendre Colbert à son service (cf. la phrase célèbre : « Sire, je dois tout à votre Majesté, mais je m'acquitte de ma dette en lui présentant Colbert »). Celui-ci devient intendant des finances le 8 mars 1661,

Le 5 septembre 1661, le surintendant Fouquet tombé en disgrâce est arrêté à Nantes par d'Artagnan. À la suite de cette arrestation, Louis XIV supprime la charge de surintendant des Finances et décide de l'exercer lui-même avec l'aide d'un Conseil créé le 15 septembre à l'instigation de Colbert : le Conseil royal des finances.

Éminence grise du royaume

Colbert est l'un des trois conseillers qui forment ce conseil et le chef effectif de l'administration des Finances. Le 12 décembre 1665 il reste seul contrôleur général des finances et est désormais désigné le plus souvent par ce titre.

Le 16 février 1669, il renforce son pouvoir en devenant secrétaire d'État de la Maison du Roi et secrétaire d'État de la Marine. Ses diverses charges lui permettent d'exercer une grande influence dans plusieurs secteurs d'intervention de l'État : finances, industrie, commerce, marine, police, justice, administration, travaux publics, postes, agriculture, aménagement du territoire, culture. Seules lui échappent la guerre et les affaires étrangères, confiées à Hugues de Lionne et à Michel Le Tellier, puis à son fils Louvois.

Colbert et le Colbertisme

Sous le contrôle de Louis XIV, il n'aura de cesse de donner une indépendance économique et financière à la France. Colbert souhaitait réduire l'attrait des rentes constituées et de la préférence française pour la rente, en incitant à investir dans les manufactures et les Compagnies coloniales françaises.

Pour Colbert, la puissance d'un royaume se définit par la richesse de son souverain. Pour ce faire, il faut disposer d'une balance commerciale excédentaire et accroître le produit des impôts.

Pour enrichir la France, il met en place un système économique : le mercantilisme. Il veut importer des matières premières bon marché pour les transformer en produits de qualité qui pourront se vendre plus cher.

Dans ce but il convient de :

- créer une puissante marine qui importera les matières premières et exportera les produits finis ;
- réglementer la production de corporations ;
- créer une manufacture avec monopole qui fabriquera les produits de qualité à partir des matières premières.

En 1663, il fonde l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

En 1664, nommé surintendant des Bâtiments et manufactures :

- il fonde la Compagnie des Indes Occidentales (française), dissoute en 1674;
- il décide de copier les productions des États voisins pour rendre la France indépendante de leurs fournitures ;
- il n'hésite pas à débaucher des ouvriers étrangers pour former les ouvriers des manufactures françaises ;
- il utilise fréquemment l'octroi de monopoles, rétablit les anciennes manufactures, en crée de nouvelles. Il favorise ainsi la production de glaces (Manufacture royale de glaces de miroirs, composante de la future compagnie de Saint-Gobain) et de tapis (Les Gobelins).

En 1664, il met en place le premier tarif des douanes modernes, le tarif Colbert. Cette mesure protectionniste fut revue sévèrement à la hausse en 1667 par Louis XIV envers les Anglais et les Hollandais en particulier, créant une guerre économique qui fut suivie d'un conflit militaire.

Il protège les sciences, les lettres et les arts et est élu à l'Académie française en 1667. Il favorise également la recherche en créant l'Académie des sciences (1666), l'Observatoire de Paris (1667) où Huygens et Cassini sont appelés, l'Académie d'architecture (1671).

Le 16 février 1669, nommé secrétaire d'État de la Maison du Roi, il agrège la Marine à ce département le 7 mars suivant et passe commande de 276 navires de guerre triplant ainsi les capacités de la France. Il lance une grande *réformation des forêts royales* pour la construction navale, *afin que les navires du royaume aient des mâts en l'an deux mille* (Colbert s'inquiète

beaucoup que la France puisse un jour *périr faute de bois*). Il fait aménager les forêts avec l'obligation de conserver une partie de chaque forêt en haute futaie (le quart en réserve) et fait limiter le pâturage en forêt.

En 1673, il ordonne la création de la Caisse des emprunts pour permettre de financer les dépenses extraordinaires de l'État.

Pour favoriser le commerce, Colbert développe encore les infrastructures : il fait améliorer les grandes routes royales et en ouvre plusieurs ; il fait relier la Méditerranée à l'Océan par le canal des Deux-Mers.

Il fait paver et éclairer Paris, embellit la ville de quais, de places publiques, de portes triomphales (Portes St-Denis et St-Martin). On lui doit aussi la colonnade du Louvre et le jardin des Tuileries.

Avec son fils, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, il fait venir des villes hanséatiques des artisans, constructeurs, cordiers, pour installer des chantiers ou arsenaux de construction navale dans les principaux ports du royaume. Pour assurer le recrutement des équipages, il n'a pas recours, comme l'Angleterre, à la presse, ou enrôlement forcé des matelots de la marine marchande, mais à un nouveau procédé, appelé l'inscription maritime. En revanche, il demande aux juges de privilégier la condamnation aux galères, y compris pour le délit de vagabondage.

Il institue des compagnies commerciales : Compagnie des Indes Orientales (Océan indien), Compagnie des Indes Occidentales (Amériques), et Compagnie du Levant (Méditerranée et Empire ottoman). Il est aussi à l'origine de la création de comptoirs : Pondichéry (1670) et de ce qui fut le début du peuplement en Nouvelle-France (Amérique du Nord) et encore l'île Bourbon.

Il pensait s'emparer des comptoirs hollandais du golfe de Guinée, particulièrement sur la Côte de l'Or (Ghana aujourd'hui), mais ne mit jamais ce projet à exécution⁵.

Il s'oppose au secrétaire d'État de la Guerre, Louvois, jugé trop prodigue des fonds publics. Celui-ci intrigue contre lui auprès de Louis XIV à tel point que COLBERT se trouve dans une position difficile quand il meurt le 6 septembre 1683, rue des Petits-Champs, laissant Claude Le Peletier lui succéder au poste de contrôleur général des finances.

Tout en gérant d'une manière brillante les affaires de l'État, COLBERT amasse une fortune personnelle considérable s'élevant à environ 4,5 millions de livres. C'est pourquoi le peuple, croyant voir dans cette fortune un signe de prévarication, insulte son cercueil. Il est enterré à Saint-Eustache, où sont conservées ses jambes tandis que le reste de sa dépouille est transféré dans les catacombes de Paris en 1787.

Ayant refusé de recevoir Louis XIV sur son lit de mort, officiellement parce que son état ne le lui permettait pas, il disait, selon ses proches : « J'ai tout donné de moi au roi ; qu'il me laisse au moins ma mort » et « si j'avais fait pour Dieu tout ce que j'ai fait pour cet homme, je serais sauvé dix fois ! ».

Postérité de Colbert

Il laisse l'image d'un excellent gestionnaire, même si les résultats économiques du règne peuvent paraître très discutables en raison des fortes ponctions causées par les dépenses militaires, les constructions et les largesses du roi. Il ne faut pas oublier que Louis XIV a encore régné 32 ans après la mort de Colbert : tant que le ministre fut aux affaires, les budgets ont été à peu près maîtrisés ; les déficits ne cessent de s'accumuler après lui.

Le terme de *colbertisme* souligne la part plus importante de l'intervention de l'État dans l'économie en comparaison des autres pays occidentaux. Les manuels d'histoire du XX^e siècle (Mallet et Isaac) ont forgé l'image populaire d'un homme entièrement dévoué à sa tâche et se frottant les mains de plaisir lorsqu'il était surchargé de travail.

Citation : « *L'art de l'imposition consiste à plumer l'oie pour obtenir le plus possible de plumes avec le moins possible de cris* »

Le clan Colbert

Le 13 décembre 1648, Jean-Baptiste Colbert épouse Marie Charron, fille d'un membre du conseil royal, sœur de Jean-Jacques Charron de Menars et cousine par alliance avec Alexandre Bontemps. Sa dot fut de 100 000 livres. Ensemble, ils eurent neuf enfants :

- Jeanne-Marie (1650-1732) mariée à Charles-Honoré d'Albert de Luynes ;
- Jean-Baptiste (1651-1690), marquis de Seignelay ;
- Jacques-Nicolas (1654-1707), archevêque de Rouen ;
- Antoine-Martin (1659-1689) ;
- Henriette-Louise (1657-1733) mariée à Paul de Beauvilliers, marquis de Saint-Aignan ;
- Jean-Jules-Armand (1664-1704), marquis de Blainville ;
- Marie-Anne (1665-1750) mariée à Louis de Rochechouart, duc de Mortemart (neveu de Madame de Montespan), avec postérité dont notamment Talleyrand ;
- Louis (1667-1745), comte de Linières, garde de la Bibliothèque du roi et militaire ;

- Charles-Édouard (1670-1690), comte de Sceaux.

Après avoir débuté au sein du clan Le Tellier, Colbert devient lui aussi adepte du népotisme et décide de créer son propre clan en plaçant tous ses proches à des postes clés tel ses frères Charles et Nicolas ou son cousin germain, Charles Colbert de Terron. De fait, il devient un rival du clan Le Tellier et tout particulièrement du secrétaire d'État à la guerre, le grand Louvois.

En 1657, il achète la baronnie de Seignelay dans l'Yonne, puis en 1670, la baronnie de Sceaux dans le sud de Paris. Il fait du domaine de Sceaux l'un des plus beaux de France grâce à André Le Nôtre qui dessine les jardins et à Charles Le Brun qui est chargé de toute la décoration tant des bâtiments que du parc



Tombeau de Colbert à l'église Saint-Eustache de Paris par Antoine Coysevox

3/ Sénatus-consulte

Un sénatus-consulte ou *senatus consultum* (latin pour « décret du sénat », au pluriel *senatus consulta*) est un texte émanant du sénat : un simple avis du sénat romain durant l'Antiquité ou ayant force de loi sous le consulat et les deux empires napoléoniens.

Sénatus-consulte romain

Sous la République romaine, le sénat promulgue des *senatus consulta* (« décrets du sénat ») sur des projets de loi que lui présentent un consul ou un préteur.

Officiellement, il s'agit de "conseils" donnés aux magistrats, bien qu'en pratique, ces décrets sont souvent suivis à la lettre par les magistrats. Bien que ce ne soit qu'un avis, il est considéré comme obligatoire de le recueillir avant de soumettre une décision au vote ; de plus, un avis défavorable du sénat provoque presque systématiquement la modification du projet de loi, ou son abandon.

Si un *senatus consultum* entre en conflit avec une loi promulguée par une assemblée législative, la loi prend un statut prioritaire et outrepassa le *senatus consultum*.

Sénatus-consulte napoléonien

Sous le consulat de France, le premier et second Empire français, c'est un acte voté par le sénat et ayant la valeur d'une loi. Les sénatus-consultes organiques modifient la Constitution et les sénatus-consultes simples en règlent l'exercice.

NAPOLEON III

Après le coup d'État du 2 décembre 1851, l'architecture institutionnelle napoléonienne est remise en place en France. Le pouvoir exécutif, détenu par l'empereur Napoléon III (souverain de 1852 à 1870), soumet le pouvoir législatif en le divisant entre deux chambres :

- le Corps législatif, où les députés ne disposent pas de l'initiative des lois, celle-ci étant réservée à un Conseil d'État composé de fonctionnaires ;
- le Sénat, dont les membres sont nommés à vie par l'empereur.

Cette dernière institution peut voter des sénatus-consultes, actes ayant valeur de loi, pour adapter les institutions et modifier la Constitution de 1852.

Initialement utilisés pour fonder et renforcer le caractère impérial et autoritaire du régime, les sénatus-consultes finissent par servir l'évolution du régime vers un « empire libéral » à partir des années 1860 en donnant plus de droits au Parlement.

Liste des sénatus-consultes votés sous le Second Empire (1852-1870)

Sénatus-consultes accompagnant la mise en place du régime impérial (1852)

- 7 novembre 1852 : la Constitution républicaine du 14 janvier 1852 est modifiée pour rétablir la dignité impériale en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte (Napoléon III). Ce sénatus-consulte est ratifié par un plébiscite.
- 12 décembre 1852 : la liste civile de l'empereur et la dotation de la couronne sont définies.
- 25 décembre 1852 : l'empereur s'attribue des droits supplémentaires (droits de grâce et d'amnistie, droit de présider le Sénat et le Conseil d'État), tandis que plusieurs points de la Constitution sont modifiés afin d'affirmer le caractère monarchique des institutions. Les indemnités des sénateurs et des députés sont fixées. Le serment de fidélité que doivent prêter les ministres, parlementaires, officiers, magistrats et fonctionnaires est reformulé. D'autres articles légifèrent sur des points secondaires (statut de "prince français", traités de commerce, travaux d'utilité publique...).

Sénatus-consultes d'importances variables sous l'empire autoritaire (1856-1858)

- 23 avril 1856 : le rôle de l'administrateur de la dotation de la couronne est précisé.
- 17 juillet 1856 : les conditions d'une régence sont fixées au profit de l'impératrice (Eugénie de Montijo).
- 27 mai 1857 : un article de la Constitution est modifié pour créer un siège de député supplémentaire dans les départements de plus de 17 500 électeurs.
- 17 février 1858 : dans le cadre de la répression du mouvement républicain consécutive à l'attentat d'Orsini, les candidats aux élections législatives sont désormais obligés de signer et de déposer en préfecture une version écrite du serment de fidélité à l'empereur.

Sénatus-consultes marquant l'évolution libérale du régime (années 1860 jusqu'en 1870)



Eugène Rouher était un pilier de l'empire autoritaire, mais c'est sous sa présidence du Sénat (1869-70) que s'achève la transformation du régime en empire libéral.

- 22 avril 1863 : **Organisation des statuts fonciers. en Algérie, découpage des terres selon divers types de propriétés**
- **14 juillet 1865** : pour l'Algérie, le statut « indigène » des musulmans et israélites est défini, de même que les conditions de naturalisation (au moins trois ans de résidence) des résidents étrangers.
- 18 juillet 1866 : les discussions concernant la Constitution ne peuvent avoir lieu qu'au Sénat. Les articles de la Constitution concernant la durée des sessions du Corps législatif (auparavant fixée à trois mois, elle est désormais fixée par décret impérial) et l'élaboration des amendements des projets de loi (désormais, les amendements rejetés par le Conseil d'État peuvent bénéficier d'un nouvel examen si les députés le demandent) sont modifiés.

L'établissement du Douar-Commune : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0035-1474_1971_num_9_1_1100

4/ Facteurs de peuplement de la ville de SETIF

Source http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1953_num_62_334_13052

L'accroissement récemment accéléré de la population urbaine de l'Algérie, qui a atteint, de 1936 à 1948, 29 % - contre un accroissement global d'environ 20 % - est particulièrement sensible à SETIF, dont la population agglomérée – dans la

garnison exclue – est passée, en 12 ans, de 28 400 à 39 883 habitants, gagnant ainsi plus de 11000 individus, 40 % environ du chiffre de 1936.

Phénomène d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'une création *ex nihilo* de l'administration militaire en 1847, sur l'emplacement d'une cité romaine où ne subsistait plus qu'un Fondouk. Ville d'abord typiquement coloniale, excluant des rues orthogonales de son enceinte les indigènes de la région, appendice d'une citadelle occupant une surface presque égale à la sienne, régie sept ans par l'administration coloniale. SETIF comptait, en 1850, 192 maisons, avec 727 habitants exclusivement européens, et, parmi eux, 478 adultes de sexe masculin.

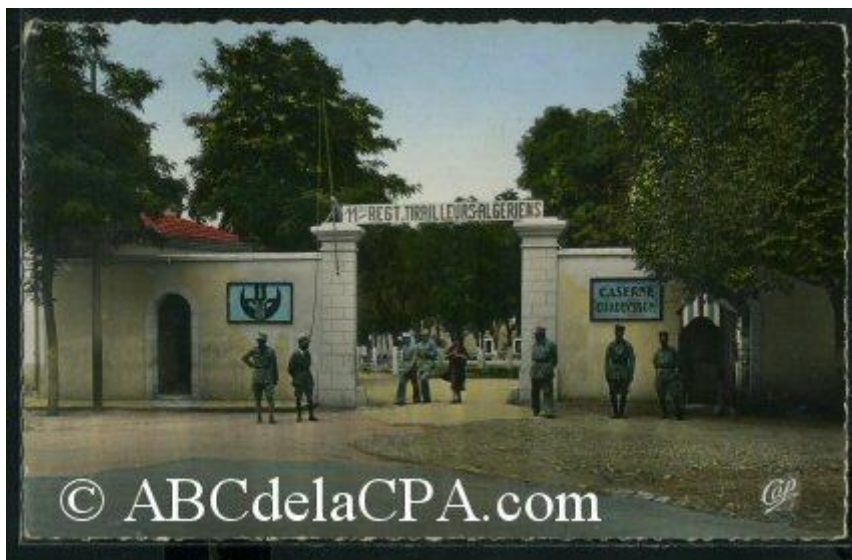
Ce n'est qu'après le **senatus-consulte de 1863** qu'apparaît, sur un territoire communal englobant pourtant 20 000 habitants, un retour des musulmans, en partie comme ouvriers agricoles.

Dès lors, les campagnes fixant encore la main-d'œuvre, ce centre administratif et rural stagne pendant 15 ans, marquant par la famine de 1866 et l'insurrection de 1871. Il ne compte en 1882 que 10 281 habitants (3 804 Européens et 6 477 Musulmans) pour la commune, dont 5 833 citadins.



A ce moment, le chemin de fer atteint SETIF depuis CONSTANTINE et PHILIPPEVILLE ; il est prévu vers BORDJ BOU ARRERIDJ et ALGER et réclamé, en vain, vers BOUGIE. Un dépôt est créé à côté de la gare. A la suite de la desserte ferroviaire, deux minoteries et une usine de pâtes alimentaires s'ouvrent à la fin du 19^{ème} siècle.

La spéculation immobilière, inaugurée en 1877 par la transformation des terrains de culture en lotissements, au-delà de la zone des servitudes militaires (futur faubourg inférieur de la gare), accompagne le début d'une vague d'immigration.



En 1881, la Municipalité loue, 0,05 F par mois le m2, soit 6 000 F l'hectare par an, son communal de l'actuelle cité LEVY à un campement déjà constitué de "quelques nègres venus du Sud", le « Village Nègre ».

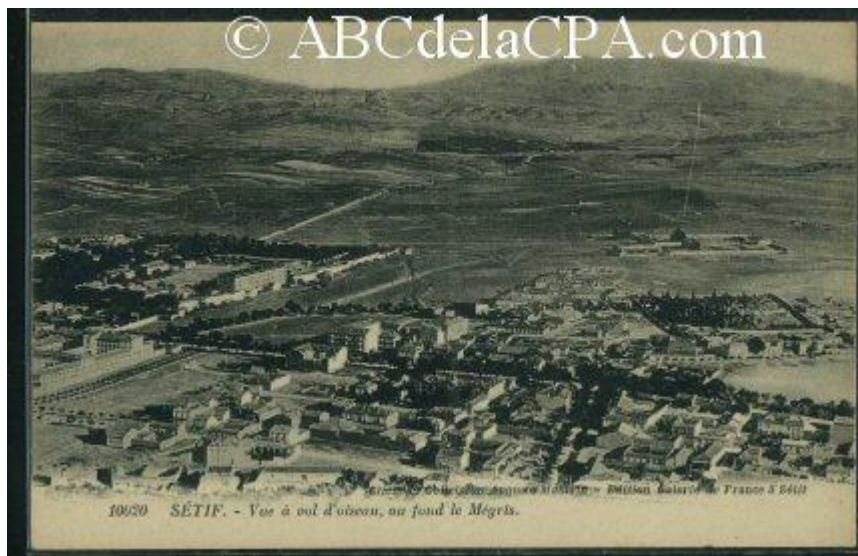
En 1892, on enregistre, autour du Marché Arabe, porte de BISKRA, les débuts d'un faubourg méprisé, lieu de prostitution peuplé surtout de Juifs algériens (futur « faubourg de l'industrie »). Dès 1880, des immigrants s'entassent comme locataires dans les immeubles agricoles des Jardins de l'Ouest de la ville, constituant un autre faubourg.

L'immigration, en 1901, a déjà fait passer la population urbaine à 9 282 habitants : elle accumule au centre 6 650 individus, mais peuple aussi les faubourgs, pour les deux tiers de Musulmans, provoque un accroissement de 50 % en 20 ans, alors que la banlieue rurale ne s'élève qu'à 5 869 habitants. Elle s'accroît encore dans les années qui précèdent la guerre de 1914.

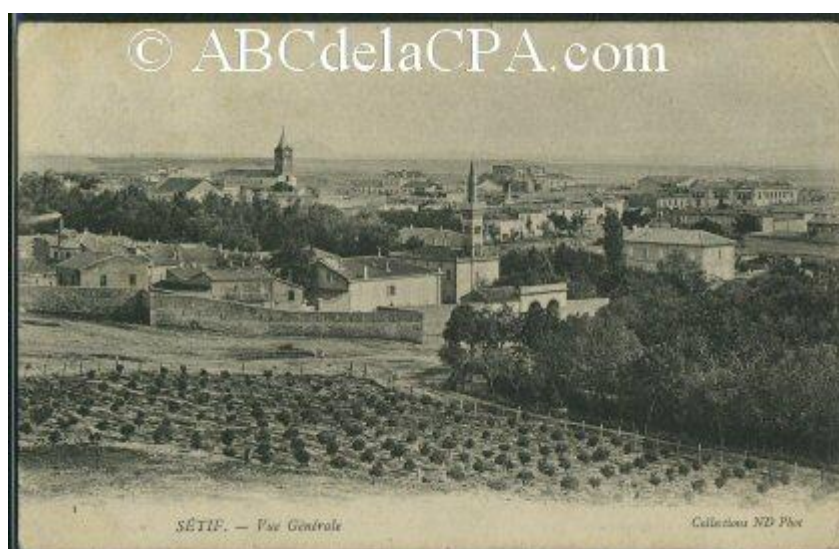
En dix ans (1901 – 1911), la population municipale musulmane passe de 10 041 à 17 761 habitants (+ 74 %). La seule population agglomérée atteint alors 10 761 habitants, tandis que la population rurale ne va qu'à 6 732.

La fièvre des lotissements fait alors de grands dortoirs à bon marché : BAUD, au Sud de la gare, BURDIN, près du cimetière, route de SILLEGUE ; faubourg de l'industrie. Le Village Nègre, surveillé par la municipalité, y échappe. En ville même, les immigrants se substituent aux Européens et s'entassent dans certains quartiers périphériques dépréciés par leur voisinage –

Marché Arabe, prostitution, garnison. Les derniers espaces libres ou récupérés sont construits. La bourgeoisie et les classes moyennes abandonnent – sauf dans les artères commerçantes – leurs vieux immeubles pour ceux qui s'édifient dans la deuxième zone de servitudes militaires, supprimée, où sont lotis par deux propriétaires les terrains des faubourgs inférieurs et supérieurs de la Gare, affectée d'une brusque plus-value.



Cet essor du peuplement est consécutif à une grave crise agricole, cause de l'afflux de ruraux sans travail. Elle amène en 1897 l'ouverture de « **chantiers de charité** », renouvelés les années suivantes et destinés en 1900 à la fois aux « **indigènes nécessiteux et aux ouvriers européens sans travail** ».



Une seconde crise provoque, à partir de 1908, la réouverture de ces chantiers, qui ne sont plus guère interrompus. Mais aucune ressource économique nouvelle ne vient consolider cette immigration, qui touche aussi des ruraux européens, et ne tarit partiellement qu'après 1918.

De 1922 à 1933 s'ouvre une phase de recasement, marquée par la création d'un office H.B.M., le *Patrimoine Sétifien*, dont le but est de faire place nette dans le centre. Le délégué financier qui patronne cet organisme officieux, Charles LEVY, grand colon privé et minotier, offre un sien terrain inculte et rocailleux, au Nord de la ville. Il destine la Cité "BEL AIR" à recaser les 876 habitants du Village Nègre, à raison d'une famille par pièce revenant à 1 397 F et contre 100 F de loyer annuel, en échange du communal du Village Nègre où, entre la gare et le marché, s'édifieront les maisons familiales de la Cité LEVY, revenant alors à 10 000 F l'une, où vivent aujourd'hui 1500 habitants, surtout européens, employés, fonctionnaires retraités. En trente ans, 2 000 nouveaux venus s'entasseront dans la cité BEL AIR.

Vers 1930, les sociétés coopératives de construction se multiplient : Anciens Combattants, lotissant tout contre la ville, sur les remparts déclassés de la porte de BISKRA (1932) ; Foyer des Cheminots inaugurant en 1930 sur 3 hectares le lotissement des terrains compris au faubourg de la Gare et déclenchant une hausse brutale des prix de ces terrains allotis par les colons propriétaires. C'est dans ces lotissements, dans la construction, en ville, d'immeubles de rapports modernes, et le lancement par C. LEVY d'une société pour l'exploitation hydroélectrique de l'Oued BERD, que s'investissent les capitaux régionaux à la veille de la crise mondiale.

Les capitaux étrangers à la ville et à l'Algérie, profitant de la déficience des voies ferrées, se contentent de placements mercantiles et font de SÉTIF, ville-étape et centre de région agricole, le distributeur d'essence comme elle était déjà le distributeur de crédit : de 1924 à 1931, la C.I.P.A.N., les *Raffineries du Midi*, la *Standard* et la *Schell* installent leurs dépôts contre les docks à céréales créés par les banques, au début du siècle, le long de la voie ferrée.



Ce n'est qu'après que commence la vague actuelle d'immigration, que n'accompagne aucun nouvel investissement d'importance : la population se contente de s'entasser, avant, pendant, et immédiatement après la 2^{ème} guerre mondiale, dans les lotissements préexistants. Seuls l'extension des transports routiers à travers la plaine agricole, la succession dans les campagnes de deux vagues de mécanisation en 1936-1937 et à partir de 1947, la concentration du marché céréalier, favorisée par l'Office du Blé, autour de la Coopérative des H.P.S. que symbolise son dock-silo, enfin des lotissements spéculatifs ont coïncidé avec l'accroissement démographique.

Ainsi *deux vagues d'immigration rurale* ont occupé diverses zones d'entassement périurbain – banlieue rurale dégradée, lotissements à vil prix, centres de recasement vite débordés -, où se sont substituées, dans des immeubles ou espaces déclassés de la ville, au peuplement initial. Elles ont alterné avec deux vagues d'une spéculation immobilière qui va en s'intensifiant, élevant sans cesse la valeur marchande des terres agricoles, et amène, sur la ceinture de la ville, la ségrégation entre les ruraux sans moyens et les Européens qui ont évacué soit le Centre, soit leur exploitation agricole. Elles ont créé la physionomie actuelle de grosse bourgade d'une ville à laquelle le recensement attribue près de 40 000 habitants.



Les facteurs d'attractions apparaissent pourtant singulièrement réduits. Le *site* n'a été choisi, en fonction des réminiscences classiques, que pour constituer un point d'appui militaire, étape entre CONSTANTINE et ALGER, flanquée de BORDJ BOU ARRERIDJ et de SAINT ARNAUD.

Sa position médiane, la ruine de BORDJ BOU ARRERIDJ lors des combats contre MOKRANI en 1871, le croisement de la piste de BOUGIE et des passages à travers les chaînes du HODNA, assurent sa prééminence consacrée par l'érection en sous-préfecture. Les facilités initiales d'approvisionnement ont été assurées par la proximité du vallon de l'Oued SETIF, partagé en lots de jardins accolés, au Sud-ouest, au plateau rocailleux, incultivable, où s'est édifiée l'enceinte, propre à renfermer une agglomération mi-commerçante, mi-agricole de 5 à 6000 habitants, vivant à l'ombre de la garnison. La situation de la ville, au contact entre deux régions d'élevage, au centre d'une région céréalière, et à proximité de gisements miniers (calamine, phosphates), favorisait cependant son développement.

En fait, le marché "Arabe", refoulé à la limite Sud des remparts, héritier du Souk précolonial, n'a pu que profiter de la fonction administrative. Son revenu était un poste important des premiers budgets municipaux. Son rôle, accru au 19^{ème} siècle, s'est maintenu au 20^e : en 1950, il y passe notamment 205 897 moutons et chèvres, ce qui en fait un marché à bestiaux de l'ordre du KROUBS ou de MAISON CARREE. Son important rayon d'influence est marqué, au printemps, par la remontée des moutons du Sud vers le Nord : Le 8 avril 1952, sur 6 800 ovins et caprins, plus de 2 000 venaient des plaines du HODNA, 1 000 des Hautes Plaines du Sud de SETIF, 600 des confins sahariens (Oued DJEDI). Le mouvement inverse de l'automne en fait un lieu de transactions fructueuses.

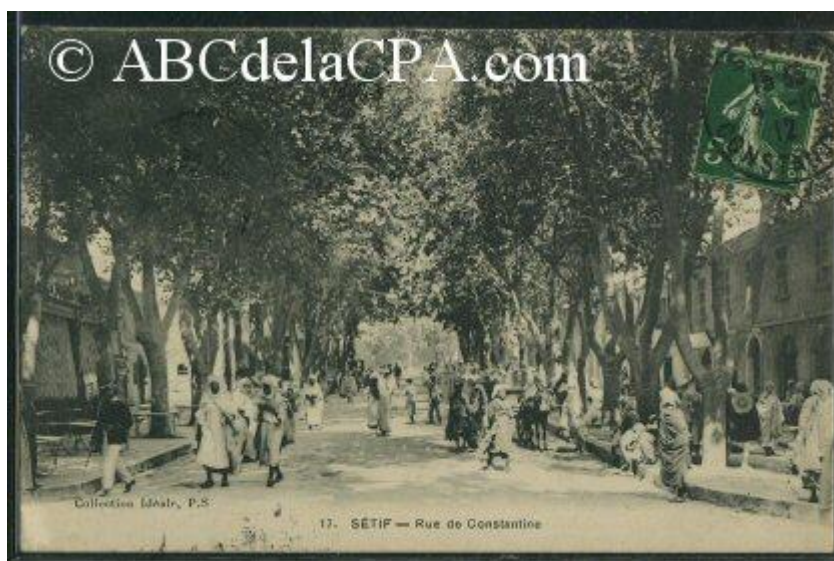
Les emblavures de l'arrondissement, qui, en régime extensif avec jachère bisannuelle, atteignaient, en 1941-1942, 269 660 hectares, 20 % environ de la superficie, et ne se sont pas abaissées au-dessous de 218 000 (1946-1947), normalement très rentables au Nord de la voie ferrée, ont ici leur plus grande extension méridienne, grâce à la boucle du BOU SELLAM - qui renferme d'ailleurs 2 400 des 2 650 ha de prairies naturelles de l'arrondissement - , et leurs plus forts rendements.

Mais l'exploitation des mines n'intéresse pas SETIF : calamine de LAFAYETTE et d'AÏN ROUA, à 40 km au Nord-ouest, d'où la *Société des Mines du Guergour* extrayait, en 1949, avec 300 ouvriers, quelques 8 000 t. ; calamine encore, à 30 km au Sud-est, avec la *Société des Mines du Djebel Gustar* ; phosphates de la *Société du Mzaïta*, près de TOCQUEVILLE, à 40 km, au sud-ouest ; sel des affleurements triasiques du Chott de GUELLAL, à 20 km au sud, d'où les *Salines de GUEMEL* tiraient, en 1949, 5 000 t. de sel. Les investissements sont réduits au strict nécessaire tant au MZAÏTA qu'au GUERGOUR, qu'au Djebel GUSTAR, qu'à GUEMEL, liée aux *Salins du Midi*, où, en 1950, les installations dataient de 1924. L'extraction recherche le coût très bas de la main d'œuvre ; elle utilise au GUERGOUR des paysans manœuvres, à GUEMEL les fellahs d'une mechta, payés à la journée, avec leur cheikh pour contremaître, et les nomades de l'ACHABA comme auxiliaires. Elle est sujette à éclipses : la production de GUEMEL, 150 t. en 1931, ne passait qu'en 1942, à la faveur de la guerre, à 2 917 t., pour retomber en 1944 à 2036 t. ; de 1931 à 1946, le GUERGOUR s'est contenté de l'entretien et d'une production intermittente, qui avait atteint 20 000 t. en 1926, et se relevait (1946-1949) de 2 000 à 8 000 t.

L'activité transformatrice est nulle : le GUERGOUR se contente de laver son minerai à EL HADRA. A l'exception du MZAÏTA, ces exploitations commercialisent leur production par la route, soit avec les véhicules des clients, soit avec leurs camions, qui emportent le minerai à leurs docks de BOUGIE sans passer par SETIF, ou en le traversant. Les mines ne jouent de rôle dans l'économie sétifienne que dans la mesure où arrivent à la gare leur ravitaillement, leurs machines, leurs explosifs, et où des transporteurs sont spécialisés à leur service. Elles contribuent donc seulement à faire de SETIF un centre routier. Par contre dans les périodes de production, elles retiennent plutôt les fellahs sur leur terre en utilisant leurs bras.

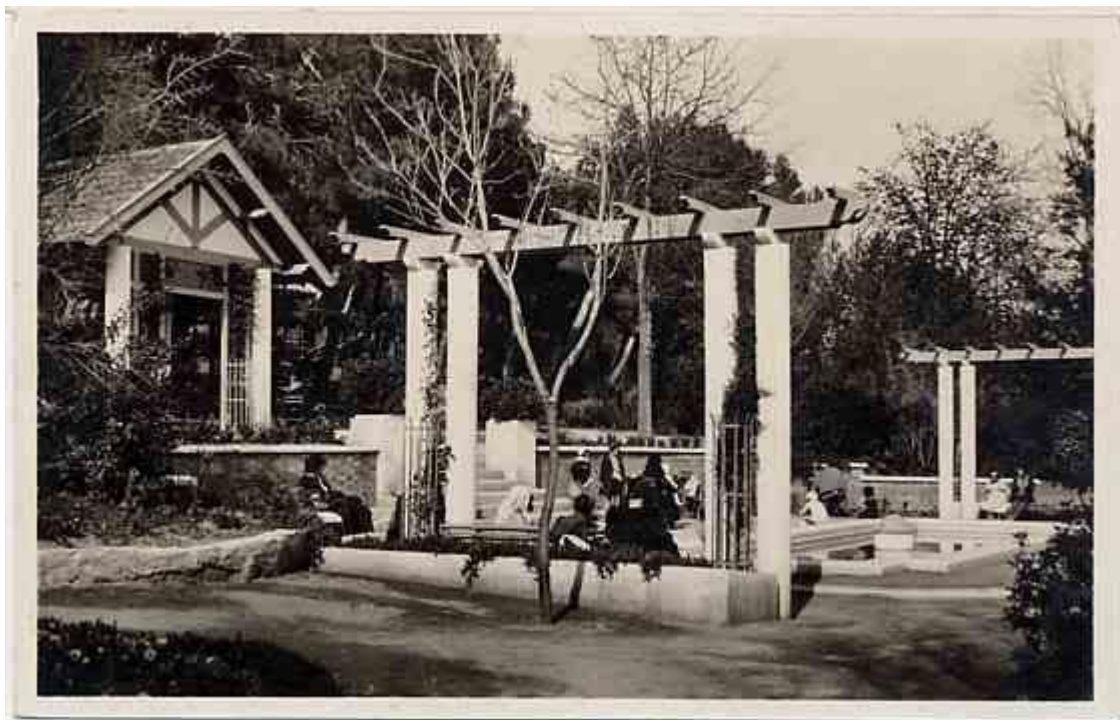
Cette ville administrative et militaire, commandant, non l'exploitation minière, mais la céréaliculture et l'élevage dans la plus grande partie de son arrondissement, partageant avec BOUGIE et DJIDJELLI le marché de la Kabylie des BABORS justifiait les 6 000 citoyens de 1881, mais non l'accroissement postérieur, même compte tenu de l'accentuation constante de la concentration liée à la création de nouveaux moyens techniques de collectage et d'organismes stockeurs.

Les seules industries – en dehors des activités liées au simple entretien de la ville – reposent sur cet unique rôle de centre d'une région agricole.



Les capitaux issus des bénéfices agricoles se sont avant tout portés sur la transformation des produits agricoles : c'est ainsi que l'exploitation agricole AUDUREAU (157 ha de riches terres du BOU SELLAM) se prolonge depuis 1885 par un moulin transformé depuis 1927 en minoterie moderne, capable de triturer 500 qx par jour (1000 qx en 1951-1952), et par une fabrique de pâtes absorbant 15 % de ses produits (en 1951-1952, 8 630 qx), dont les produits s'expédient jusqu'à ALGER, PHILIPPEVILLE, SOUK AHRAS, BISKRA, et doublée d'une *Société de Transports Sétifiens* disposant de 60 t. Elle emploie près

d'une centaine de salariés. Les exploitations agricoles étendues et très dispersées de la famille LEVY se prolongent par la possession de l'infrastructure de la minoterie louée à la *Société d'exploitation des Moulins de L'HARRACH (filiale des Grands Moulins de PARIS)*, qui traite une quantité double de grains, possède sa société de transport et importe aussi par fer du blé américain, employant également une centaine d'ouvriers.



Enfin, depuis 1948, dans le cadre des associations agricoles, la coopérative *charcutière* C.O.S.I.A. a traité, en 1950, 3 252 porcs (en 1951, 760 seulement). Une coopérative groupant depuis 1945 une quarantaine de colons, répartis de BEN DIAB à FAUCIGNY, a traité ou vendu en 1950 jusqu'à 559 245 litres de lait (un tiers de la vente régionale), distribuant 8 millions de profits, mais n'employant que 7 salariés avec des moyens désuets.

Les concessions de carrières, les adjudications des travaux publics de la ville ou de l'Etat (hydraulique, voies de communication, bâtiments publics de tout l'arrondissement) ont permis l'essor d'une cascade d'entreprises, briquetteries dès 1875, maçonneries d'immigrants italiens parvenus les uns après les autres, établissements sanitaires, carrières, malgré la concurrence de CONSTANTINE et d'ALGER. Mais l'habitat sétifien a vite accaparé la spéculation des entreprises qui ont négligé leur équipement et construit pour elles mêmes gourbis et immeubles de rapport, puis récemment en copropriété. Le recours aux journaliers locaux, moins exigeants, dans les campagnes, l'attente des circonstances favorables à la spéculation provoquent – sauf pour une centaine d'ouvriers de la commune et de l'Etat et autant de spécialistes – l'instabilité de l'emploi de plusieurs centaines de manœuvres qui, aux autres périodes, prennent n'importe quel emploi journalier instable s'ils ne peuvent travailler à la construction artisanale des petites maisons ou gourbis de fellahs immigrés.



Le rayonnement régional offre, par contre, à SETIF des possibilités beaucoup plus grandes de concentration, tant dans les transports et la distribution que dans les affaires agricoles. Si l'activité ferroviaire a vu, depuis 1914, son importance relative sérieusement affaiblie, à cause de l'orientation Est-Ouest du réseau perpendiculaire aux axes principaux des échanges, et aussi à cause des transformations

techniques (dès 1912, transfert du dépôt à BORDJ), les services automobiles, évitant le transbordement, n'ont pas trouvé à SETIF des installations ferroviaires capables de résister.

5/ Moi Algérien, pourquoi j'ai décidé de quitter l'Algérie...

Fadila Sammari, française d'origine algérienne, l'auteur de «Chroniques françaises destins algériens», a tenté, dans une intervention, d'expliquer les raisons qui ont poussées des milliers d'algériens à quitter leur pays pour aller en France.

Fadila Sammari évoque, à ce titre, deux vagues d'immigration. «Au sortir de la **guerre d'Algérie** et dans les années 80, alors que le pays est en proie à une violence extrême». Bien évidemment, Sammari rappelle que «partir, quitter son pays est toujours douloureux». «On ne quitte pas le soleil, la mer et les sardines sur le port d'Alger ou d'Oran pour le plaisir !», dira-t-elle comme pour expliquer que le départ d'un algérien **vers l'étranger est toujours difficile et douloureux**.

Pour celle qui exerce en tant que directrice de la communication chez Veolia, les Algériens quittent leur pays pour trois raisons. «La première et la plus courante est la recherche d'un travail, suit la poursuite d'études supérieures de qualité et enfin la fuite devant des situations de tensions», a-t-elle déclaré. «Les Algériens sont dans toutes les catégories socioprofessionnelles, ils sont tellement bien intégrés qu'il est difficile de parler de communauté algérienne. Pour eux, il n'y a pas de débat, pas de combat. Nos deux ADN sont mêlés», a ajouté l'auteur en réponse aux stéréotypes véhiculés par l'extrême droite qui évoque souvent un problème de refus d'intégration des «français d'origine étrangère».

Fadila Sammari est née à Belfort, en France, de parents algériens émigrés. Elle est, entre autre, très active au sein du Cercle des entrepreneurs industriels des Algériens de France (CEINAF) qui regroupe près de 500 adhérents...

Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.algerie-focus.com/blog/2014/04/moi-algerien-pourquoi-jai-decide-de-quitter-lalgerie/>

6/ Encore 31.000 fonctionnaires de plus dans la "territoriale". Accablant !

Ces agents supplémentaires coûteront plus cher que les 50 milliards d'euros d'économies prônés par Manuel Valls ! On marche sur la tête.



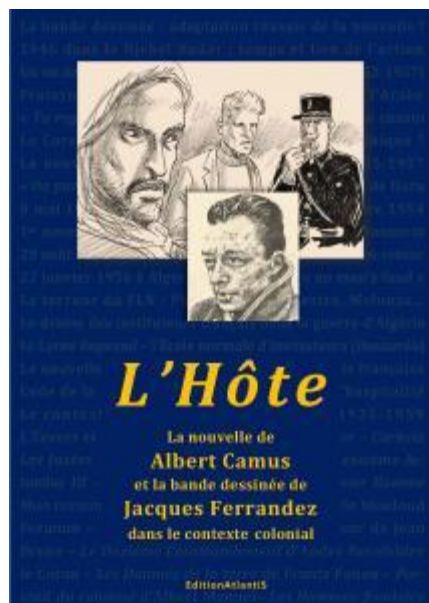
Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://www.lepoint.fr/economie/encore-31-000-fonctionnaires-de-plus-dans-la-territoriale-accablant-29-04-2014-1817232_28.php

7/ RECENSION (Auteur Général Maurice FAIVRE)

Albes WOLF : L'HÔTE. La nouvelle d'Albert Camus et la bande dessinée de Jacques Ferrandez dans le contexte colonial. [Atlantis 2014, 196 pages Grand format dont 40 couleurs. 25 euros].

Cet ouvrage un peu touffu met bout à bout des commentaires sur la nouvelle de Camus, publiée en 1957. C'est l'histoire de l'instituteur Daru, isolé dans le Sersou, auquel le gendarme du lieu confie un Arabe criminel, avec mission de le conduire au tribunal. Le sens de l'honneur conduit Daru à refuser cette mission. Il héberge le prisonnier et le laisse libre de choisir son

sort. Désavoué pour trahison par les uns, il est accusé de livraison de prisonnier par les autres. Cette histoire évoque en particulier le comportement de Camus après l'échec de son appel à la paix civile (janvier 1956).



Professeur de lettres à Friedberg (RFA), Wolf Albes est passionné par l'histoire de l'Algérie française depuis sa rencontre avec Francine Dessaigne vers 1990. Il fait appel à plusieurs écrivains pieds-noirs et à des historiens confirmés pour analyser le livre de Camus, entre autres Guy Pervillé, Daniel Lefeuvre, Jean-Jacques Jordi, Luc Verlinde, Jean Monneret, Roger Vétillard et JP Lledo.

Plusieurs chapitres méritent une lecture attentive :

- les introductions littéraires de Maurice Calmein et Hubert Rippoll,
- les descriptions du Sersou par Georges Hirtz, deux instituteurs et un médecin,

- l'analyse de la [B.D.de](#) Jacques Ferrandez , remarquablement dessinée,
- les aspects positifs de la colonisation selon Victor Hugo, Maupassant, J. Monneret et Boualem Sansal,
- la mise au point précise de JJ Jordi sur la répartition des terres,
- la révision synthétique de l'histoire du 8 mai 1945 et du 20 août 1955 par Roger Vétillard
- les critiques argumentées de Mouloud Feraoun, S. de Beauvoir, JP Sartre (citations de Jean Daniel), F.Fanon, A. Memmi, P. Daum, R. Branche, C. Mauss-Copeaux et Manceron
- les regrets de Daniel Timsit pour la fabrication des bombes.

Dans une dernière partie, Wolf reproduit un historique détaillé de l'Algérie en 50 pages qui relatent tous les faits saillants, accompagnés de commentaires critiques.

Cet ouvrage témoigne de la volonté des auteurs de sortir de la "*nostalgérie*" pour écrire une histoire objective.



BON WEEK END PROLONGE A TOUS

Jean-Claude Rosso

